

Démarche	: DRAAF Normandie - Demande d'extraction de données PAC et du Registre Parcellaire Graphique (RPG)
Organisme	: SRISE

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) Normandie est chargée, sur le territoire de la région, de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) d'aides attachées aux surfaces cultivées et relevant de la politique agricole commune (PAC), et en particulier du Registre parcellaire graphique (RPG).

Identité du demandeur

INFORMATION IMPORTANTE

Certaines demandes ne sont pas instruites par la DRAAF :

- la Chambre d'agriculture doit se rapprocher de l'APCA,
- les communications à des fins de recherche ou d'étude à caractère d'intérêt public sont à formuler via le portail d'accès à des données confidentielles : CDAP-CASD
- lorsque le besoin est justifié par une mission d'intérêt public exécutée dans le cadre d'une sous-traitance ou d'une convention, c'est à l'organisme porteur de la dite mission de formuler la demande

Raison sociale

Adresse

Nature de l'organisme demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible.

Si le choix est "Autre" indiquez obligatoirement la nature de l'organisme dans la zone dédiée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Collectivité
- Établissement public
- Organisme privé chargé d'une mission de service public

NOM - Prénom du responsable de traitement

Courriel

Téléphone

Service

Fonction

Identité du délégué à la protection des données (DPD)

Note

La désignation d'un Délégué est obligatoire pour :

- les autorités et organismes publics (par exemple, les services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics) ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle (par exemple : les compagnies d'assurance ou les banques pour leurs fichiers clients, les opérateurs téléphoniques ou les fournisseurs d'accès internet) ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites "sensibles" (données biométriques, génétiques, relatives à la santé, la vie sexuelle, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale) ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Dans les autres cas, la désignation d'un Délégué à la protection des données est encouragée par la CNIL.

NOM, Prénom

NOM, Prénom

Téléphone du DPD

Téléphone du DPD

Courriel du DPD

Courriel du DPD

Usage et traitement des données demandées

Intitulé succinct de la mission de service public, références réglementaires et justificatifs

L'instruction du dossier prendra en compte la compatibilité des données sollicitées avec la mission de service public poursuivie.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives de la mission de service public

Joindre tous les fichiers sous format ZIP.

Usages attendus des données (objectifs fonctionnels des traitements, sous-traitance éventuelle, etc...)

Explicitez succinctement votre réponse.

Description succincte des traitements à réaliser et en particulier des croisements de données

Attestation d'exactitude et acte d'engagement

Liens vers les notes et textes réglementaires

Lien vers le texte risques encourus pour faux et usage de faux :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006149854/

Lien vers l'instruction technique DGPE/MVDGN/2022-106 du 28/01/2022 :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-106>

Attestation d'exactitude

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la DRAAF Normandie pour l'obtention de données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) des aides attachées aux surfaces cultivées relevant de la PAC, et notamment du registre parcellaire graphique (RPG).

J'atteste que les tables géographiques et/ou attributaires demandées, ainsi que leur usage et leurs traitements sont nécessaires à l'exercice de ma (mes) mission(s) de service public indiquée(s) dans cette demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Risques encourus

J'atteste avoir pris connaissance des peines encourues pour faux et usage de faux inscrites au Code pénal articles 441-1 à 441-12.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Acte d'engagement

Après avoir pris connaissance des dispositions de l'instruction technique DGPE/MVDGN/2022-106 du 28/01/2022, je m'engage à respecter ces dispositions en tout point, notamment utiliser les données transmises exclusivement dans la limite des traitements indiqués dans la demande et ne pas les rediffuser, et fournir aux personnes concernées (celles qui ont demandé les aides au titre de la PAC) les informations prévues à l'article 14 du règlement général du 27 avril sur la protection des données.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Périmètre géographique demandé

- le périmètre doit correspondre strictement au périmètre de compétence du demandeur

- joindre le périmètre au format SHAPE EPSG 2154

- si plusieurs périmètres sont demandés, joindre une seule table géographique, chaque périmètre étant identifié par un attribut unique "zsup" et ses éventuels sous-périmètres par un attribut unique "zinf".

Pour plus d'informations, se référer à "

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RPG_methode_extraction_20200414_cle4eb251-2.pdf".

Note

- le périmètre doit correspondre strictement au périmètre de compétences du demandeur. Aucun périmètre élargi sur une zone tampon ne sera transmis.

- si plusieurs périmètres sont demandés, les regrouper sur une seule couche géographique

- chaque périmètre doit être identifié par un attribut unique "zinf" pour, par exemple, recevoir la liste des exploitants pour chacun d'entre eux.

Pour plus d'informations, se référer à

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RPG_methode_extraction_20200414_cle4eb251-2.pdf.

- joindre la table géographique **dans un fichier zippé au format shape (.shp) et en projection EPSG 2154 (pas de PDF, ni d'image ou de tableur)**

Nom du périmètre demandé

La taille maximale conseillée est de 100 caractères.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la table géographique du ou des périmètres demandés

Joindre tous les fichiers sous format ZIP.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives du périmètre de compétences

Tout document permettant de valider que les extractions demandées relèvent bien de la zone de compétence du demandeur (arrêtés, délibérations, articles de loi, etc...).

Joindre tous les fichiers sous format ZIP.

Extractions demandées : Parcelles - MAEC et Bio

Information

Ces données sont disponibles courant septembre de l'année N+1 selon la mise à jour du formulaire (ex : 2024 en septembre 2025).

Millésime(s)

- Par défaut, seuls les derniers millésimes sont disponibles.
- En cas de besoin, les millésimes antérieurs à partir de 2015 sont disponibles sur demande motivée à formuler ci-dessous.

Millésime(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

2024

2023

2022

Millésime(s) supplémentaire(s) demandé(s) (à partir de 2015)

Motivation de la demande des millésimes supplémentaires

Explicitez succinctement votre demande.

Tables géographiques

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Les tables des référentiels "codes cultures" et "mesures MAEC et bio" sont consultables sur le site internet de la DRAAF Normandie au lien suivant

<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/niveaux-de-diffusion-du-rpg-a3746.html>

Parcelles et asselement

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

surfaces_millesime_parcelles_graph_const_dept_r28

MAEC et bio

À partir de 2023 la couche graphique surfacique contient aussi des éléments ponctuels (SP) et des éléments linéaires (SL).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

surfaces_millesime_maec_graphique_lineaires_r28

surfaces_millesime_maec_graphique_ponctuels_r28

surfaces_millesime_maec_graphique_surfaciques_r28

Tables attributaires de niveau 2

Si vous cochez "liste_exploitants_millesime_r28 (coordonnées personnelles sans le numéro PACAGE)", cette table ne comprend pas le numéro pacage et ne permet pas d'associer les parcelles et les données personnelles des exploitants.

Ces données sont réservées aux organismes et aux services réalisant une mission de

DRAAF Normandie - Demande d'extraction de données PAC et du Registre Parcellaire Graphique
service public et relèvent de l'article L.311-6 du CRPA, du RGPD et de la LIL.

Elles nécessitent une justification de la légitimité de leur traitement à renseigner partie 3
du formulaire "USAGES ET TRAITEMENTS DES DONNÉES DEMANDÉES"

Tables attributaires de niveau 2

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- exploitants_millesime_r28 (N° PACAGE, forme juridique et calcul de la surface totale des parcelles de l'exploitant en Normandie)
- liste_exploitants_millesime_r28 (nom, adresse postale et téléphone de l'exploitant, sans n°pacage conformément au RGPD)
- droits_paiement_base_millesime_r28
- maec_elements_declares_millesime_r28

Tables attributaires de niveau 2

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- liste_exploitants_millesime_r28 (nom, adresse postale et téléphone de l'exploitant, sans n°pacage conformément au RGPD)
- exploitants_millesime_r28 (N° PACAGE, forme juridique et calcul de la surface totale des parcelles de l'exploitant en Normandie)
- exploitants niveau 2+ (table exploitants avec PACAGE + coordonnées personnelles)
- droits_paiement_base_millesime_r28
- maec_elements_declares_millesime_r28

Extractions demandées : 1er et 2nd piliers

Information

Ces données sont disponibles en fin d'année N+1 (ex : 2024 en décembre 2025).

Elles font l'objet d'une nouvelle demande selon la mise à jour du formulaire.

Elles nécessitent une justification de la légitimité de leur demande à renseigner ci-dessous.

Tables attributaires de niveau 2

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- premier_pilier_millesime_r28
- second_pilier_millesime_r28

Motivation de la demande

Millésime(s)

- Par défaut, seuls les derniers millésimes sont disponibles.

- En cas de besoin, les millésimes antérieurs à partir de 2015 sont disponibles sur demande motivée à formuler ci-dessous.

Millésime(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2023
- 2022

2021

Millésime(s) supplémentaire(s) demandé(s) (à partir de 2015)

Motivation de la demande des millésimes supplémentaires

Explicitez succinctement votre demande.